

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 15/12/2021

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

13. Conventions entre la commune de Boisseuil et les communes de Solignac et du Vigen concernant la mise à disposition gratuite de salles pour les temps collectifs délocalisés du RAM de Boisseuil.

Dans le cadre du partenariat entre le RAM de Boisseuil et le syndicat intercommunal pour l'enfance du Val de Briançonnais (SIPE) regroupant les communes du Vigen et de Solignac, des temps collectifs délocalisés avec les assistants maternels seront organisés une fois tous les 15 jours dans chacune des deux communes.

A ce titre, les communes de Solignac et du Vigen mettront à disposition du RAM de Boisseuil des salles à titre gracieux afin d'organiser ces temps collectifs délocalisés.

Il convient à ce titre de signer des conventions d'occupation permettant notamment de fixer les conditions d'utilisation des salles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune du Vigen concernant l'utilisation d'une salle à titre gratuit pour les temps collectifs délocalisés ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune de Solignac concernant l'utilisation d'une salle à titre gratuit pour les temps collectifs délocalisés ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

